

CHALLENGE VTT KIDS

REALLON (05)

LE REGLEMENT

1. LIEU

Le Challenge VTT Kids aura lieu à la station de REALLON (05) le samedi 16 août 2025 de 13h30 à 16h.

La signature de ce règlement et de sa décharge concerne uniquement la course du samedi 16 août 2025.

2. DEROULEMENT

10h00 : ouverture de la piste au public et aux participants. Retrait des plaques obligatoire. Possibilité de vous inscrire sur place jusqu'à 12h00 (dans la limite des places disponibles par catégorie).

12h00 : fin des inscriptions sur place.

13h30 : briefing et appel des présents.

Départ par poules de 2, 3 ou 4 enfants, suivant le nombre de participants et par catégorie d'âge (2-3, 4-5, 5-6 et 7-8 ans, filles et garçons mélangés).

Demi-finales et/ou finales suivant le nombre de participants.

16h00 : fin de la rencontre.

16h30 : remise des récompenses et des goûters puis fermeture de la piste.

3. PARCOURS

Le tracé de ce Challenge VTT Kids est situé au niveau de la nouvelle piste du Bike Park de Réallon, la « Gravi Pump ».

Elle longe le tapis du « Jas d'Estive ». La piste est composée de modules en bois et des reliefs naturels de la piste pour favoriser le ludique et s'adapter aux enfants.

Un tour à pied sera effectué avec les enfants sans leurs draisiennes et leurs VTT avant la rencontre.

4. DUREE

La rencontre se déroule sur des manches éliminatoires qui s'enchaînent les unes après les autres par poules, demi-finales et finales.

En fonction du nombre de participants, la journée se termine entre 16h et 17h.

5. ENCADREMENT

Une zone balisée sera présente au niveau du parcours où seuls les organisateurs sont autorisés.

En dehors de la période de rencontres les enfants devront être gérés par les parents.

En cas de chute, et si les organisateurs ne sont pas disponibles, un des parents ou accompagnateurs, pourra rentrer sur la piste sans gêner les autres participants.

Seuls les parents de la catégorie 2-3ans et en cas de circonstances exceptionnelles sont autorisés à accéder à la zone balisée.

6. MATERIEL

a. VELOS

Deux catégories de vélos sont autorisées :

Les draisiennes, avec les tailles de roues autorisées qui sont de 10, 12 et 14 pouces maximum, et **non un vélo sans pédale.**

Les VTT, avec des tailles de roues autorisées de 14, 16, 18, 20 et 24 pouces maximum.

Pour des raisons de sécurité, l'organisateur se donne le droit de refuser une draisienne ou un VTT.

b. PROTECTIONS

Le port du casque est obligatoire sur toutes les catégories d'âge. Le Challenge VTT Kids à Réallon incite les participants à porter de casque intégral, des gants et à avoir les bras et les jambes couverts.

L'organisateur s'engage à contrôler le bon port du casque et le bon état du vélo.

TOUT ENFANT NE PORTANT PAS DE CASQUE SERA EXCLU.

7. CATEGORIE

Marmotte : 2-3 ans – année de naissance : 2022-2023

Lièvre : 4-5 ans – année de naissance : 2020-2021

Mouflon : 5-6 ans – année de naissance : 2019-2020

Chamois : 7-8 ans – année de naissance : 2017-2018

Pour chaque catégorie, 4 poules mixtes de 4 enfants sont établies. 16 enfants maximum par catégorie.

8. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer au Challenge VTT Kids, il faut accepter les conditions suivantes :

- Le présent règlement.
- Accord des représentants légaux (la participation supposera l'accord des deux parties en cas de parents séparés).
- Être couvert par une responsabilité civile.
- Être muni d'un document prouvant la date de naissance de l'enfant. Celui-ci pourra vous être demandé sur place.
- Toute tricherie conduira à une disqualification immédiate.
- Aucun remboursement ne pourra être fait en cas d'annulation de la manifestation indépendante de notre volonté.
- L'organisateur décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir aux participants, officiels ou tiers avant, pendant et après l'épreuve. L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Il se réserve le droit de trancher tous les litiges dans le sens du règlement.

9. PODIUMS

Les podiums se feront après délibération des résultats des différentes finales de chaque catégorie.

Seront récompensés sur ces podiums les 1er, 2^e et 3^e de chaque catégorie mixte.

Tous les enfants seront récompensés à la fin de la journée en médailles et goûter.

10. INSCRIPTION PAR TELEPHONE

Les inscriptions par téléphone sont ouvertes jusqu'au jour J du challenge à 12h00 dans la limite des places disponibles. Le paiement pourra se réaliser par VAD (vente à distance) par carte bancaire.

Le **tarif** pour l'inscription est de 12.50€ qui vous donne accès à la rencontre, une plaque, le goûter, aux goodies de la station de Réallon et à la médaille.

Inscriptions aux caisses des remontées mécaniques de la station de Réallon : 04 92 43 23 71.

11. INSCRIPTIONS SUR PLACE

Les inscriptions sur place sont ouvertes jusqu'au jour J à 12h00 dans la limite des places disponibles.

Le **tarif** pour l'inscription est de 12.50€. Ce qui vous donne accès à la rencontre, une plaque, le goûter, aux goodies de la station de Réallon et d'une médaille.

12. DROIT A L'IMAGE

Par défaut, tout participant s'inscrivant au Challenge VTT Kids de la station de Réallon, accorde automatiquement à l'organisateur le droit de réaliser et d'utiliser des photos et images vidéo de l'enfant, à des fins journalistiques et/ou promotionnelles, à la station de Réallon et aux co-organisateurs de l'événement.

L'accord d'un des représentants légaux supposera l'accord des deux parties en cas de parents séparés.

Chaque participant reste propriétaire de son image, en cas de refus il suffira de nous le faire savoir au moment du retrait des plaques.

L'organisateur STATION DE REALLON

Contact inscription : 04 92 43 23 71

Contact renseignements : 06 99 49 02 16 / 04 92 43 23 71

DECHARGE ET ASSURANCE CHALLENGE VTT KIDS (à retourner ou à rendre sur place)

1. Par la présente, je déclare en validant mon inscription dégager de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception ni réserves liées à la pratique de la draisienne lors de la journée du samedi 16 août 2025, CHALLENGE VTT KIDS ainsi que toute personne de l'organisation.
2. Je dégage en conséquence, en ma qualité de responsable de l'enfant, LA STATION DE REALLON, ou les membres de l'organisation, de toute responsabilité, en cas d'accident de quelque nature qu'il soit, et renonce à tout recours contre LA STATION DE REALLON.
3. Je m'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à l'activité, ainsi qu'à faire respecter les consignes des organisateurs à mon enfant.
4. Je certifie que mon enfant est assuré(e) au titre de la responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels qu'il pourrait leur causer.
5. Je reconnais avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique de la draisienne et du VTT.
6. Je certifie que mon enfant ne fait l'objet d'aucune contre-indication médicale.
7. Il est de ma seule responsabilité de veiller à mes biens et aux biens d'autrui pendant l'événement.
8. Je ne pourrai tenir LA STATION DE REALLON et son responsable en cas de perte, vol ou bris de mes biens puisqu'ils sont sous ma responsabilité exclusive.
9. Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non-présentation de celle-ci, réserve le droit à l'organisation d'exclure la participation de mon enfant à l'évènement.
10. L'acceptation de l'inscription entraîne l'acceptation pleine et entière de l'inscription, et de la décharge.
11. Je reconnais que la charge d'inscription n'est ni remboursable, ni réutilisable le jour J.
12. L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve si elle estime que les conditions météorologiques peuvent porter atteinte à l'intégrité physique des participants.
13. Je, en mon nom et en celui de mes héritiers et exécutants, reconnais par le présent acte décharger les sponsors et organisateurs de l'épreuve, CHALLENGE VTT KIDS (et ses représentants) ainsi que toute autre personne associée à l'événement de toutes responsabilités, dommages et intérêts que je pourrais avoir à l'encontre de ces derniers eu égard à la participation de mon enfant à cette épreuve.
14. L'organisation prend en charge une assurance responsabilité civile et organisateur de manifestation.
15. Je reconnais que cette décharge concerne tous les faits, dommages et actes, même causés par négligence, entre le participant et les parties susnommées.

* Nom du ou des représentants légaux à l'origine de l'inscription

Nom et prénom de l'enfant

Date et Signature

.....

*sous-entendu que les représentants légaux (parents même séparés) donnent leurs accords.